

Soutien aux camarades de la CGT-Chancellerie & Services Judiciaires :



La justice n'est pas un outil de répression syndicale !

Lors d'une réunion d'un comité technique à Cayenne, le syndicat CGT des chancelleries et services judiciaires a prononcé une déclaration liminaire pour exiger que des agent.es publics ne travaillent plus dans des locaux amiantés.

La CGT a insisté concernant la responsabilité de l'administration quant à la protection des agent.es publics, leurs conditions de travail et sollicité que l'administration respecte les procédures et règles existantes en la matière.

Les chefs de Cour qui représentaient l'administration ont quitté la séance.

Quelques temps plus tard, alors que la déclaration en question avait été rendue publique et diffusée sur le site internet du syndicat national CGT des chancelleries et services judiciaires, deux représentants de la CGT ont fait l'objet d'une plainte pour diffamation et atteintes portées à l'encontre de l'honneur et de la considération des chefs de Cour !

Le SNPES-PJJ/FSU apporte son soutien aux camarades convoqués Fouad et Cyril convoqués devant la 17ème chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Paris le 7 novembre 2024.

Nous relayons l'appel de la CGT de la chancellerie et services judiciaires à rejoindre le rassemblement :

le 07 novembre 2024, à 9h devant le parvis du tribunal de Paris porte de Clichy!

La justice ne peut pas être l'instrument ultime de la répression syndicale.

Alors que les représentant.es aux plus hautes fonctions politiques de notre pays bénéficient d'une atténuation de responsabilité pénale devant la cour de justice de la république, les travailleur.ses organisé.es se voient menacer, individuellement, dans l'exercice de leurs mandats syndicaux.

Cette situation est la démonstration de la dégradation inquiétante du dialogue social et des attaques notables concernant les droits syndicaux.

Le SNPES-PJJ/FSU s'associe solidairement à la défense des camarades de la CGT de la chancellerie et des services judiciaires et des actions menées en ce sens!



snpes.pjj.fsu@mailo.com



01 42 60 11 49



<https://www.facebook.com/profile.php?id=100064701035003>



<https://youtube.com/@ouiauparideleducation3262>



[SNPESPJJ.FSU.FR](https://snpespjj.fsu.fr)